

## Séance du Conseil municipal du 28 mars 2024

Date de la convocation du Conseil municipal : 22 mars 2024

Nombre de membres afférents au Conseil municipal : 27

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 27 (dont 8 pouvoirs)

L'an deux-mille vingt-quatre et le vingt-huit mars, à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de Marcy l'Etoile, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle du Conseil en mairie, sous la présidence de Monsieur Loïc COMMUN, Maire.

### 19 Membres présents :

COMMUN	LAGRANGE	DAUPHIN-GUTIERREZ	JASSERAND
SEDDAS	KOUZOUPIS	DORVEAUX	GARABED
DONZELOT		EYNARD	SEGUIN
MARILLIER			DELORME
	MICHAUX		MAITRE
		BARRAL	PATOUILLARD
	MOULARD	BEGUE	

### 08 Membres absents excusés :

COVRAT	MARIE-BROUILLY	GIRIN	HODZIC
SOUGH	MANTOUX	DOUCET	RIVET

### 08 Pouvoirs :

COVRAT	Donne pouvoir à	COMMUN
MARIE-BROUILLY	Donne pouvoir à	DONZELOT
GIRIN	Donne pouvoir à	DAUPHIN-GUTIERREZ
HODZIC	Donne pouvoir à	EYNARD
SOUGH	Donne pouvoir à	PATOUILLARD
MANTOUX	Donne pouvoir à	BARRAL
DOUCET	Donne pouvoir à	MAITRE
RIVET	Donne pouvoir à	DELORME

## Délibération n° 20240328-006/ 7.1.4


### ACTUALISATION DES TARIFS POUR L'INSCRIPTION 2024/2025 A L'ECOLE DES SPORTS

Madame GUTIERREZ, adjointe déléguée aux affaires sociales, à l'enfance, à la jeunesse, aux personnes âgées et à l'aide à la personne a proposé lors de la commission Enfance – Jeunesse du 12 février 2024 de réviser la tarification des activités municipales du mercredi matin pour l'école des sports en lien avec l'école de la culture.

Lors de cette réunion, il a été décidé de proposer une légère augmentation des tarifs (environ 5%) des activités sportives du mercredi matin, proposées à 24 enfants du CP au CM2.

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU RHONE  
COMMUNE DE MARCY L'ETOILE



Envoyé en préfecture le 05/04/2024  
Reçu en préfecture le 05/04/2024  
Publié le   
ID : 069-216901272-20240328-20240328\_006-DE

Les inscriptions annuelles pour la saison 2024/2025 ayant lieu en mai/juin, il convient d'anticiper cette révision des tarifs d'inscription.

Ainsi, la commission propose les tarifs suivants :

- 90 € pour les Marcyllais
- 110 € pour les extérieurs

**Le Conseil, invité à se prononcer, après en avoir débattu et à l'unanimité de ses membres :**

- **APPROUVE** la proposition de la commission Enfance – Jeunesse pour la nouvelle tarification de l'école des sports pour l'année 2024/2025.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire  
Loïc COMMUN



Le secrétaire de séance,  
Edwige PATOUILLARD

Délibération n° 20240328-006 du 28/03/2024  
Signataire : Loïc COMMUN, Maire  
Télétransmis en Préfecture le 05/04/2024  
Mis en ligne sur le site Internet de la commune le 05/04/2024